



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Conditions générales d'intervention

Le portage de repas permet le maintien à domicile des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap, sans risque de dénutrition, avec le réconfort d'une visite quotidienne.

I – PERSONNES CONCERNEES PAR CE SERVICE

Le service est proposé à toute personne résidant sur le territoire de la Communauté de Communes répondant aux conditions suivantes :

- Personnes âgées de plus de 60 ans ;
- Personnes handicapées sans condition d'âge.

Les communes concernées par ces secteurs sont :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Albias - Bruniquel - La Salvetat- Belmontet - Monclar-de-Quercy - Nègrepelisse - Saint-Etienne-de-Tulmont - Verlhac Tescou | <ul style="list-style-type: none"> - Bioule - Genebrières - Léojac - Montricoux - Puygaillard- de-Quercy - Vaïssac |
|--|--|

II – LES TARIFS

Les tarifs varient en fonction de la situation financière des personnes :

- Pour une personne prise en charge par l'Aide Sociale Départementale ou bénéficiant de l'Allocation Supplémentaire (ex : FNS) : **5,12 € le repas**
- Pour une personne non imposable, imposable et/ou bénéficiaire de l'APA : se référer à la grille tarifaire.

La participation de l'utilisateur est déterminée sur la base de son revenu brut global figurant sur son dernier avis d'imposition et selon le tableau de tarification ci-dessous :

REPAS	5,12 €	4,34 €	4,84 €	5,34 €	5,84 €
LIVRAISON	0,00 €	3,66 €	3,66 €	3,66 €	3,66 €
Prix total	5,12 €	8,00 €	8,50 €	9,00 €	9,50 €
Personne seule		0	10 001	15 501	Plus de 20 500
	FNS	10 000	15 500	20 500	
Ménage		0	17 501	22 501	Plus de 30 000
	FNS	17 500	22 500	30 000	

III - LES REPAS

Les repas livrés froids doivent être conservés au réfrigérateur et remis en température au moment de la consommation.

Ils doivent être conservés à une température de 3°C au réfrigérateur et être consommés 3 jours maximum après la livraison

Votre présence est impérative lors de la livraison des repas

Il existe quatre catégories de repas, élaborés avec le concours d'un diététicien :

- repas normal
- repas sans sel
- repas diabétique
- repas diabétique sans sel

Les repas sont composés :

- d'un potage
- d'une entrée chaude ou froide : crudités, légumes cuits, charcuterie...
- d'un plat protidique : viande blanche ou rouge, poisson, œufs...
- des légumes d'accompagnement et féculents : légumes verts, légumes secs, autres légumes, féculents, céréales...
- du fromage ou laitage
- d'un dessert : fruit frais entier ou en salade, fruit cuit, pâtisserie...
- et d'un pain : baguette, pain individuel.

Mode de cuisson

Soit :

- de manière traditionnelle (le contenu de la barquette peut être vidé dans une casserole)

Soit :

- Au four micro-onde : le temps préconisé est 2 min à 5 min selon le four et le réglage de celui-ci
- Au four électrique ou à gaz : 120/130° température maximum (thermostat 5-6) moins de 20 min (attention : ne pas mettre la barquette directement au four mettre le contenu dans un récipient adapté)

IV – LES PIÈCES A FOURNIR

Toute déclaration d'intention de bénéficier de ce service devra être accompagnée :

- d'une copie de votre avis d'imposition
- du document prouvant la prise en charge par l'Aide Sociale Départementale, ou document prouvant le versement de l'Allocation supplémentaire (ex : Fonds National de Solidarité) : pièce à fournir uniquement si vous êtes concerné ;
- et d'un certificat médical pour les régimes sans sel et diabétique.

V – LES LIVRAISONS

Les repas sont proposés du lundi au dimanche ainsi que les jours fériés. La livraison s'effectue du lundi au samedi entre 8 heures et 12 heures. Le repas du dimanche est livré avec celui du samedi.

Il appartiendra à chacun de signaler au moins 48 heures à l'avance toute absence afin que le service puisse être normalement assuré, sinon le repas vous sera facturé.

VI- FACTURATION

L'Usager recevra mensuellement, à terme échu, une facture détaillant :

- le nombre de repas livrés,
- le nombre de livraisons,
- le tarif,
- le montant à régler au Prestataire.

Annuellement, une attestation fiscale signifiant le montant annuel des sommes versées au titre du portage de repas est adressée au bénéficiaire.

VI – ADRESSE POUR NOUS CONTACTER

Communauté de Communes « Quercy Vert Aveyron »
 370, Avenue du 8 mai 1945 BP 800 35 – 82800 NEGREPELISSE
 Service Portage de repas – Tél : 05 63 30 90 90 – Fax : 05 63 30 81 77
 Du lundi au vendredi de 8 h30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 00